REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE

Pièces à fournir pour un dossier de mariage à Remire-Montjoly

Le dossier de mariage doit être déposé :
au plus tôt 3 mois et au plus tard 1 mois avant la date de la cérémonie,
en présence des deux futurs époux.
La date du mariage ne pourra être confirmée qu'au moment du dépôt du ***dossier complet.***
Les rendez-vous sont pris exclusivement par courriel *à l'adresse suivante :*
service-etatcivil@remiremontjoly.fr
Veuillez préciser votre numéro de téléphone dans votre demande.

1. DOCUMENTS GÉNÉRAUX : POUR TOUS LES COUPLES

- **Justificatif de domicile** de moins de **3 mois** au nom de chaque futur époux (ou de l'hébergeant en cas d'hébergement) :
  - ***Documents NON recevables*** : lettres de relance, factures de résiliation, mises en demeure, facture mobile etc..

  En cas d'hébergement :

  - Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (moins de 3 mois)
  - Copie recto/verso de la pièce d'identité de l'hébergeant.
  - **Attestation d'hébergement** signée par l'hébergeant (original)
  - Un document officiel à la même adresse au nom de l'hébergé (ex. : attestation de sécurité sociale, de CAF, avis d'imposition...)

- **Pièce d'identité** en cours de validité pour chaque futur époux :
  - Carte nationale d'identité (CNI) **ou** passeport.
  - *Pour les étrangers* : passeport (original + photocopie recto/verso).

- **Liste des témoins** (2 témoins majeurs obligatoires ou 3 ou 4 facultatifs) :
  - Nom, prénom, profession, domicile et date de naissance de chaque témoin.
  - Photocopie recto/verso de leur pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport).
  - En cas de changement de témoin, vous devez impérativement informer le service état civil ***72 heures maximum*** avant le jour de la célébration.

- **Fiche de renseignements** (à compléter).

- **Pour les couples choisissant de célébrer leur mariage dans la commune de leur père ou mère :**
  - Justificatif de domicile du/des parent(s) des futurs époux domicilié(s) sur Remire-Montjoly de moins de 3 mois
  - Copie recto/verso de la pièce d'identité du/des parent(s) (Passeport ou CNI)

2. DOCUMENTS D'ÉTAT CIVIL : SELON LA NATIONALITÉ DES FUTURS ÉPOUX

Pour les personnes de nationalité française (EN ORIGINAL) :

- **Copie intégrale de l'acte de naissance** :
  - Délivrée par la mairie du lieu de naissance, datant de **moins de 3 mois** à la date du dépôt du dossier.
- **Si veuf/veuve** : Acte de décès du précédent conjoint de **moins de 3 mois**.
- **Si divorcé(e)** : Mention du divorce sur l'acte de naissance.

Pour les personnes de nationalité étrangère (EN ORIGINAL) :

- **Copie intégrale de l'acte de naissance** :
  - Délivrée par les autorités du pays d'origine, datant de **moins de 6 mois** à la date du dépôt.
  - **Traduction** par un traducteur assermenté près d'une cour d'appel française (datant de **moins de 3 mois**).
- **Certificat de coutume** :
  - Délivré par le consulat ou l'ambassade du pays d'origine en France (datant de **moins de 3 mois**).
- **Certificat de célibat** (ou de non-remariage) :
  - Délivré par les mêmes autorités que le certificat de coutume (datant de **moins de 3 mois**).
- **Si divorcé(e)** :
  - Acte de mariage original + jugement de divorce **traduits** par un traducteur assermenté.
- **Attestation de NON-PACS :**
  - Délivré par le service central de Nantes (voir site www.service-public.fr)

⚠ Cas particuliers

- **Sous protection de l'OFPRA** :
  - Certificat de naissance de moins de 3 mois produit par l'OFPRA.

3. PIÈCES COMPLÉMENTAIRES :

- **Si contrat de mariage** :
  - Attestation du notaire (à fournir avant le jour de la cérémonie).
- **Enfant(s) en commun** :
  - Acte de naissance de / des enfant (s) (moins de 3 mois) + livret de famille (si déjà établi).

4. Déclaration sur l'honneur

- À signer lors du dépôt du dossier (engagement à informer la mairie de **tout changement d'état civil)**